



## Erreur de jeunesse. Besoin de renseignements svp

Par **Sykdrow**, le **04/09/2019** à **10:39**

Bonjour, l'année dernière vers Mai, je me suis permis de faire une blague à une fille. J'ai créé un faux compte Instagram avec des photos qui ne m'appartiennent pas. Au bout de deux jours, j'ai supprimé ce compte car je trouvais ça pitoyable. Par ailleurs, je suis prêt à assumer. Ces photos n'étaient pas des photos de lui nue ou autre... Je les ai juste pris pour faire le malin. J'ai donc plusieurs questions.

- 1) Est-ce que je risque la prison ?
- 2) S'il est au courant, je vais devoir lui payer des dommages et intérêts ?
- 3) Est-ce que je vais avoir une amende ?
- 4) Est-ce que je risque d'avoir un casier judiciaire ?

je précise que je souhaite exercer une profession réglementée. L'ordre exige un casier judiciaire vierge. Je ne voudrais pas que mon avenir soit compromis pour quelque chose d'aussi Ridicule et insignifiant... Merci pour votre lecture :

Par **Sykdrow**, le **04/09/2019** à **15:52**

Quelqu'un saurait me renseigner s'il vous plaît ?

Par **Sykdrow**, le **04/09/2019** à **19:09**

Toujours rien ?

Par **Visiteur**, le **04/09/2019** à **21:35**

Bonjour

Cela manque de précision.

"il" est une personne connue de la fille, de vous, ou qui vous connaît ?

Y a-t-il plainte ,?

Par **Sykdrow**, le **04/09/2019** à **21:47**

« Il » c'est justement la personne à qui j'ai pris ces photos... Et je ne sais pas s'il est au courant et s'il connaît la fille. Ça reste que de la supposition tout ça.

Pour l'instant aucune plainte.

Par conséquent tu saurais répondre à mes 4 questions ducoup ? :/

Par **Sykdrow**, le **05/09/2019** à **16:29**

Quelqu'un pour me renseigner svp ?

Par **flopez**, le **29/10/2019** à **12:13**

Si il n'est pas au courant de l'affaire il ne se passer rien pour toi. Par contre, si il sais que tu as utilisé ses photos pour faire des choses plus ou moins bien il pourra porter plainte contre toi oui.

Par **Visiteur**, le **29/10/2019** à **14:01**

Si ces photos ont été supprimées, pourquoi vous inquiéter ?